

sance métaphysique. C'est donc une connaissance *a priori*, c'est-à-dire qui provient de l'entendement pur et de la raison pure.

Mais sur ce point rien ne la distinguerait de la mathématique pure ; il faudra donc l'appeler *connaissance pure philosophique* ; quant à la signification de cette expression, je m'en rapporte à la Critique de la raison pure¹ où a été exposée de manière claire et satisfaisante la distinction entre ces deux modes de l'emploi de la raison. Voilà ce que j'avais à dire des sources de la connaissance métaphysique.

§ 2. DU MODE DE CONNAISSANCE QUI PEUT SEUL ÊTRE QUALIFIÉ DE MÉTAPHYSIQUE

a) *De la distinction entre les jugements synthétiques et les jugements analytiques en général.*

La connaissance métaphysique doit contenir exclusivement des jugements *a priori* : le caractère propre de ses sources l'exige. Cela dit, quelle que soit l'origine des jugements, ou quelle que soit leur nature quant à la forme logique, ils présentent une différence quant au contenu : ou bien ils sont simplement *explicatifs* et ils n'ajoutent rien au contenu de la connaissance, ou bien ils sont *extensifs* et ils accroissent la connaissance donnée ; on pourra appeler les premiers des jugements *analytiques*, les seconds des jugements *synthétiques*.

Des jugements *analytiques* se bornent à dire dans le prédicat ce qui a été réellement pensé dans le concept du sujet, bien que moins clairement et moins consciemment. Quand je dis : « tous les corps sont étendus » je n'ai pas le moins légèrement élargi mon concept de corps ; je me suis contenté de l'analyser, puisque de ce concept, sans toutefois le dire expressément, on pensait réellement l'extension, avant de former ce jugement ; donc ce dernier est analytique. Au contraire, la proposition : « quelques corps sont lourds », contient dans le prédicat quelque chose qu'on ne pensait pas réellement dans le concept général de corps ; donc elle accroît ma

1. Critique de la raison pure, A 712 - 740 B et sq. ; III, 468 ; BA, 547, TP, 493.

connaissance puisqu'elle ajoute quelque chose à mon concept, et c'est pour cela qu'il faut l'appeler un jugement synthétique.

b) *Le principe commun de tous les jugements analytiques, c'est le principe de contradiction.*

Tous les jugements analytiques reposent entièrement sur le principe de contradiction, et ce sont par nature des connaissances *a priori*, que les concepts qui leur servent de matière soient empiriques ou non. Car puisque le prédicat d'un jugement analytique affirmatif est déjà antérieurement pensé dans le concept du sujet, il ne peut être nié de celui-ci sans contradiction ; de même dans un jugement analytique, mais négatif, son contraire serait nécessairement nié du sujet, également en vertu du principe de contradiction. Tel est le cas des propositions : « tout corps est étendu », et « aucun corps n'est inétendu » (simple).

C'est précisément aussi la raison pour laquelle toutes les propositions analytiques sont des jugements *a priori*, lors même que leurs concepts sont empiriques, par exemple : l'or est un métal jaune ; car pour savoir cela, en dehors de mon concept d'or qui impliquait que ce corps est jaune et que c'est un métal, je n'ai besoin d'aucune expérience supplémentaire, car c'est précisément cela qui constituait mon concept, et il me suffisait de l'analyser, sans avoir à me mettre en quête de rien d'autre qui lui soit antérieur.

c) *Les jugements synthétiques requièrent un autre principe que le principe de contradiction.*

Il y a des jugements synthétiques *a posteriori*, dont l'origine est empirique ; mais il y en a également qui sont certains *a priori* et qui naissent de l'entendement et de la raison purs. Toutefois les uns et les autres s'accordent en ce que le principe de l'analyse, c'est-à-dire le principe de contradiction, ne suffit en aucune façon à leur donner naissance ; ils exigent en outre un tout autre principe, bien que de ce principe, quel qu'il soit, ils doivent être toujours dérivés en conformité avec le principe de contradiction ; car il n'est rien qui doive contrevenir à ce principe, lors même que tout n'en peut être dérivé. Je vais commencer par classer les jugements synthétiques :

268 I. *Les jugements d'expérience* sont toujours synthétiques. Il serait en effet absurde de fonder sur l'expérience un jugement analytique, puisque pour former ce jugement je n'ai pas à sortir de mon concept et que par conséquent je n'ai besoin d'aucun témoignage de l'expérience. Qu'un corps soit étendu, c'est là une proposition établie *a priori*, et pas du tout un jugement d'expérience. Car, avant même d'en venir à l'expérience, j'ai déjà dans le concept toutes les conditions de mon jugement ; il me suffit de pouvoir tirer le prédicat de ce concept selon le principe de contradiction, et d'avoir du même coup conscience de la *nécessité* du jugement, que jamais l'expérience ne m'enseignerait.

II. *Les jugements mathématiques* sont tous synthétiques. C'est là une proposition qui semble avoir jusqu'à ce jour complètement échappé aux remarques des analystes de la raison humaine, qui semble même aller contre toutes leurs attentes, bien qu'elle soit incontestablement certaine et lourde de conséquences. Car comme on trouvait que les raisonnements des mathématiciens s'effectuaient tous selon le principe de contradiction (la nature de toute certitude apodictique l'exige), on se persuadait que les principes des mathématiques, eux aussi, étaient connus à partir du principe de contradiction ; grave erreur, car s'il est bien vrai qu'une proposition synthétique peut être comprise selon le principe de contradiction, ce n'est jamais en elle-même, mais seulement à la condition de supposer une autre proposition synthétique dont elle peut être déduite.

Il faut tout d'abord remarquer que les propositions proprement mathématiques sont toujours des jugements *a priori* et non pas empiriques, puisqu'elles comportent une nécessité qui ne saurait être tirée de l'expérience. Si l'on ne consent pas à m'accorder cela, eh bien je restreins ma thèse à la *mathématique pure*, dont le concept implique déjà que ce n'est pas une connaissance empirique qu'elle contient, mais uniquement une pure connaissance *a priori*.

Au premier abord, on pourrait bien penser que la proposition : $7 + 5 = 12$ est une proposition simplement analytique, qui découle du concept d'une somme de sept et cinq selon le principe de contradiction. Mais quand on y regarde de plus près, on trouve que le concept de la somme de sept et cinq ne contient

rien de plus que la conjonction de deux nombres en un nombre unique, sans que par là soit aucunement pensé quel est ce nombre unique qui les englobe tous deux. Le concept de douze n'est en aucune façon déjà pensé par le fait de penser simplement la conjonction de sept et de cinq, et je peux bien m'obstiner à analyser mon concept d'une telle somme possible, je n'y rencontrerai pas le douze. Il faut sortir de ce concept et le dépasser en recourant à l'intuition qui correspond à l'un des deux nombres, par exemple les cinq doigts de sa main, ou cinq points (comme Segner dans son Arithmétique) et en ajoutant au concept de sept l'une après l'autre les unités de cinq, données dans l'intuition. On élargit donc réellement son concept par cette proposition $7 + 5 = 12$, et au premier concept on en ajoute un nouveau, qu'on ne pensait pas du tout dans le premier ; c'est-à-dire que la proposition arithmétique est toujours synthétique, ce dont on est d'autant plus distinctement conscient qu'on prend des nombres plus élevés ; car cela fait apparaître clairement que nous pourrions tourner et retourner tant qu'on voudra notre concept, si nous nous contentions d'analyser ce concept sans recourir à l'intuition, nous ne pourrions jamais trouver la somme.

Un principe quelconque de géométrie pure n'est pas davantage analytique. Que la ligne droite entre deux points soit la plus courte, c'est une proposition synthétique. Car mon concept de « droit » ne contient nullement la grandeur, mais uniquement une qualité. Le concept de « ce qui est le plus court » est donc entièrement ajouté, et aucune analyse ne peut le tirer du concept de ligne droite. Il faut donc ici recourir à l'intuition qui, seule, rend possible la synthèse.

Il est bien vrai que certains autres principes que supposent les géomètres sont effectivement analytiques et reposent sur le principe de contradiction ; mais tout comme les propositions identiques, c'est de lien méthodique et non pas de principes qu'ils servent ; par exemple $a = a$, le tout est égal à lui-même, ou encore $(a + b) > a$, c'est-à-dire le tout est plus grand que sa partie. Et cependant ces principes eux-mêmes, tout en valant par simples concepts, ne sont admis en mathématiques que parce qu'ils peuvent être présentés dans l'intuition. Ici, ce qui nous fait croire

communément que le prédicat de ces jugements apodictiques se trouve déjà dans notre concept, et, du coup, que le jugement est analytique, c'est l'ambiguïté de l'expression : il est bien vrai qu'à un concept donné nous *devons* ajouter un certain prédicat et cette nécessité s'attache déjà aux concepts. Mais la question porte non pas sur ce que nous *devons* ajouter par la *pensée* au concept donné, mais sur ce que nous *pensons réellement*, encore qu'obscurément, dans ce concept, et il apparaît alors que c'est de façon nécessaire, il est vrai, que le prédicat ajoute au concept, mais non pas de façon immédiate : c'est par la médiation d'une intuition qui doit intervenir de surcroît.

272* Le caractère essentiel de la connaissance pure *mathématique* et celui qui la distingue de toutes les autres connaissances *a priori*, c'est qu'elle doit procéder *non pas du tout à partir de concepts*, mais toujours uniquement par la construction des concepts¹. Donc puisque dans ses propositions il faut qu'elle dépasse le concept pour atteindre ce qui contient l'intuition correspondant à ce concept, en aucun cas ses propositions ne peuvent ni ne doivent prendre naissance au moyen d'une analyse du concept ; c'est-à-dire qu'elles ne sont pas analytiques, mais sont toutes synthétiques.

Je suis obligé de signaler le préjudice causé à la philosophie par la négligence de cette observation qui cependant paraît facile et insignifiante. *Hume*, lorsqu'il se sentit la vocation, digne d'un philosophe, d'étendre son regard sur tout le champ de la pure connaissance *a priori*, où l'entendement humain prétend à de si vastes possessions, en détacha inconsidérément toute une province, la plus importante : celle de la mathématique pure, croyant que sa nature, sa constitution politique pour ainsi dire, reposait sur de tout autres principes, en l'espèce uniquement sur le principe de contradiction ; et bien qu'il n'ait pas divisé de façon aussi formelle et générale que je viens de le faire ou recouru aux mêmes dénominations que moi, c'était exactement comme s'il avait dit : la mathématique pure contient uniquement des propositions *analytiques*, alors que la métaphysique en contient qui sont synthétiques *a priori*. Or, sur ce point, il se trompa complètement

* La pagination AK change car elle ne prend pas en compte la correction de Vaihinger ici appliquée (cf. introduction, p. 8).

2. Critique de la raison pure, A 713 = B 741 : III. 468 ; BA, 547 : TP 493.

et cette erreur eut des conséquences dirimantes pour toute sa conception. Car s'il ne l'avait pas commise, il aurait élargi sa question sur l'origine de nos jugements synthétiques bien au-delà de son concept métaphysique de causalité et il l'aurait étendue à la possibilité de la mathématique *a priori* ; car il devait la reconnaître tout aussi bien comme synthétique. Mais alors il n'aurait pu en aucune manière fonder uniquement sur l'expérience ses propositions métaphysiques, puisqu'en ce cas il aurait pareillement soumis à l'expérience les axiomes de la mathématique pure, et il était bien trop pénétrant pour faire une telle chose. La bonne compagnie où se serait alors trouvée la métaphysique l'aurait prémunie contre le danger d'être indignement maltraitée, car les coups dirigés contre la métaphysique n'auraient pas manqué d'atteindre également la mathématique, ce qui n'était pas et ne pouvait pas être son intention ; ainsi cet homme subtil se serait-il trouvé entraîné à des considérations comparables à celles qui nous occupent présentement ; mais, grâce à son style d'une beauté inimitable, elles auraient gagné infiniment.

III. Les jugements *proprement métaphysiques* sont tous synthétiques. Il faut distinguer des jugements proprement métaphysiques ceux qui *appartiennent à la métaphysique*. Parmi ces derniers il s'en trouve beaucoup d'analytiques, mais ils constituent uniquement le moyen permettant de former des jugements métaphysiques qui constituent la fin exclusive de la science et qui sont toujours synthétiques. Car dès lors que des concepts appartiennent à la métaphysique, par exemple celui de substance, les jugements qui résultent de leur analyse appartiennent aussi nécessairement à la métaphysique, par exemple : la substance est ce qui n'existe que comme sujet etc..., et au moyen de plusieurs jugements analytiques de cette sorte, nous cherchons à approcher la définition des concepts. Mais comme l'analyse d'un concept pur de l'entendement (tel que la métaphysique en contient) ne s'effectue pas autrement que l'analyse de tout autre concept, même un concept empirique qui n'appartient pas à la métaphysique (par exemple : l'air est un fluide élastique, dont l'élasticité n'est supprimée par le froid à aucun degré connu), le concept est assurément métaphysique, mais le jugement analytique, lui, n'est pas

proprement métaphysique ; car cette science a quelque chose de particulier et elle a son caractère propre dans la production de ses connaissances *a priori*, qu'il faut donc distinguer de ce qu'elle a de commun avec toutes les autres connaissances de l'entendement ; ainsi par exemple, la proposition : tout ce qui est substance dans les choses est permanent, est une proposition synthétique et proprement métaphysique.

274 Quand on a commencé par réunir selon certains principes les concepts *a priori* qui constituent la matière de la métaphysique et ses instruments, l'analyse de ces concepts est de grande importance ; on peut même en présenter l'exposé comme une partie spéciale (comme *philosophia definitiva* pour ainsi dire) qui contient uniquement des propositions analytiques appartenant à la métaphysique, séparés de toutes les propositions synthétiques qui constituent la métaphysique elle-même. Car en fait ces analyses n'offrent une utilité notable nulle part ailleurs qu'en métaphysique, c'est-à-dire en vue des propositions synthétiques qui doivent être produites à partir de ces concepts préalablement analysés.

Voici donc la conclusion de ce paragraphe : la métaphysique a proprement affaire à des propositions synthétiques *a priori*, et ce sont uniquement de telles propositions qui constituent sa fin ; il est vrai que pour parvenir à cette fin, elle a fréquemment besoin d'analyses de ses concepts, donc de jugements analytiques ; mais en cela le procédé n'est pas différent de celui que met en œuvre tout autre mode de connaissance, où l'on recourt à l'analyse simplement pour rendre les concepts plus distincts. Ce qui constitue le contenu essentiel de la métaphysique, c'est uniquement la production de la connaissance *a priori*, selon l'intuition aussi bien que selon des concepts, finalement on peut encore dire que c'est les propositions synthétiques *a priori*, en précisant : dans la connaissance philosophique.

270 § 3. REMARQUE SUR LA DIVISION GÉNÉRALE
DES JUGEMENTS EN ANALYTIQUES ET SYNTHÉTIQUES

Cette division est indispensable en vue de la Critique de l'entendement humain et de ce fait elle mérite d'y être classique ;

en dehors de cela, je ne vois pas qu'elle ait d'utilité notable. Et, à mon sens, c'est bien la raison pour laquelle les philosophes dogmatiques qui ne cherchent jamais les sources des jugements métaphysiques ailleurs que dans la métaphysique elle-même, et jamais en dehors, dans les lois pures de la raison en général, négligeaient cette division qui semble s'imposer d'elle-même ; et c'est bien pourquoi l'illustre *Wolf* ou le pénétrant *Baumgarten* qui marchait sur ses traces pouvaient chercher la preuve du principe de raison suffisante, qui, manifestement, est synthétique, dans le principe de contradiction. En revanche, je trouve déjà dans l'*Essai sur l'entendement humain* de *Locke* une indication en direction de cette distinction. Car au livre IV, chapitre 3, § 9 et suivants, après avoir déjà antérieurement traité des différentes connexions des représentations dans les jugements ainsi que de leurs sources, dont il situe l'une dans l'identité ou la contradiction (jugements analytiques), mais l'autre dans l'existence des représentations dans un sujet (jugements synthétiques), il reconnaît au § 10 que notre connaissance *a priori* de cette existence est bien mince et se réduit à presque rien. Mais dans ce qu'il dit de cette espèce de connaissance, il y a si peu de chose qui soit précis et ramené à des règles qu'il n'y a plus lieu de s'étonner si personne, pas même *Hume*, n'a pu en prendre occasion pour s'engager dans des considérations sur les propositions de cette espèce. Car on ne voit guère comment on pourrait apprendre des principes aussi généraux et cependant déterminés auprès des autres lorsqu'ils n'en ont eu qu'une représentation confuse. Il faut au préalable y être venu soi-même par une réflexion personnelle pour pouvoir par la suite les retrouver ailleurs, là où, assurément, on ne les aurait pas trouvés d'emblée, car les auteurs eux-mêmes ne savaient pas que c'est cette Idée qui fondait leurs propres remarques. On a beau ne jamais penser par soi-même, on n'en a pas moins une perspicacité suffisante pour tout déceler, dès lors qu'on vous l'a signalé, dans ce qui a déjà été écrit, où cependant personne n'était capable de le voir auparavant.